

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 058-22

Objet : CONTRAT DE LA LOCATION DE SALLE POUR L'ASSOCIATION SYNDICALE HAMEAU DU VIEUX MOULIN A COUBRON (93470)

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de location de la salle annexe pour l'association syndicale Hameau du Vieux Moulin – 18 Hameau du Vieux Moulin à Coubron (93470)

CONSIDERANT le tarif de location pour les syndics de copropriété fixé à 65 €

CONSIDERANT le titulaire du contrat : ASSOCIATION SYNDICALE HAMEAU DU VIEUX MOULIN – 18 Hameau du Vieux Moulin – 93470 COUBRON

DECIDE

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec l'association syndicale Hameau du Vieux Moulin

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 30 mai 2022.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON

mairie@coubron.fr - téléphone 01 43 88 51 45 - télécopie 01 43 88 63 85 - www.coubron.fr

Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220530-058-22-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2022

Affichage : 30/05/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

